

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
ELECTION DU MAIRE ET DES CINQ ADJOINTS

L'an deux mille vingt et le vingt-trois mai à onze heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MAISSE, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis exceptionnellement à huis-clos dans la Salle du Centre Culturel sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mmes et Mrs les Conseillers Municipaux :

DUPERCHE Claude
MOULINOUX Stéphanie
POULIN Denis
REDONNET Denise
LENGLET Jean-Marc
BOURDIN Aurélie,
QUEVA Jean-Michel
DENICU Estelle
YPEY Christophe
DANIEL-DAVID Laetitia
PIGNAT Christophe
WOZNIAK Sandrine
BATTEREAU Eric
SADOUX Bernadette
DUPERRIER Xavier
ANNE Brigitte
JOUARD Philippe
SIMON Isabelle
LUZET Sylvain
DESHAYES Evelyne
CHARBONNIER Sébastien
GUILBON Ophélie
COLARD Daryan

La séance a été ouverte sous la présidence de M. LECLAIR Christian, Maire qui après appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer : DUPERCHE Claude, MOULINOUX Stéphanie, POULIN Denis, REDONNET Denise, LENGLET Jean-Marc, BOURDIN Aurélie, QUEVA Jean-Michel, DENICU Estelle, YPEY Christophe, DANIEL-DAVID Laetitia, PIGNAT Christophe, WOZNIAK Sandrine, BATTEREAU Eric, SADOUX Bernadette, DUPERRIER Xavier, ANNE Brigitte, JOUARD Philippe, SIMON Isabelle, LUZET Sylvain, DESHAYES Evelyne, CHARBONNIER Sébastien, GUILBON Ophélie, COLARD Daryan, dans leurs fonction de conseillers municipaux.

M. DUPERCHE Claude, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence et demande à son conseil l'acceptation du huis clos qui est validé à l'unanimité afin de respecter les prescriptions sanitaires liées au COVID 19

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme DANIEL-DAVID Laetitia et a désigné deux assesseurs : Mme GUILBON Ophélie et M. COLARD Daryan.

ELECTION DU MAIRE **PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le président a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

A obtenu M. Claude DUPERCHE : 22 voix

Monsieur Claude DUPERCHE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Le Maire en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales propose de créer Cinq postes d'Adjoints au Maire, Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

ELECTIONS DES CINQ ADJOINTS

M. Claude DUPERCHE élu Maire en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des adjoints au Maire.

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages nuls : 1

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 20

Majorité absolue : 11

Liste avec en tête de liste Mme Stéphanie MOULINOUX : 20 voix

La liste avec en tête de liste Mme Stéphanie MOULINOUX ayant obtenu la majorité absolue.

Sont donc élus :

1^{ère} adjointe : Mme Stéphanie MOULINOUX

2^{ème} adjoint : M. Denis POULIN

3^{ème} adjointe : Mme REDONNET Denise

4^{ème} adjoint : M. LENGLET Jean-Marc

5^{ème} adjoint : Mme SIMON Isabelle

M. Claude DUPERCHE donne ensuite lecture de la charte de l' élu local tout en précisant que ce document sera remis à chaque conseiller.

La séance est levée à 11H50

Le doyen d'âge du Conseil

le secrétaire

Le Maire

Les Membres du Conseil Municipal